

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 2 FEVRIER 2023

N° 2023-03-08

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 47
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 82 <b>Total (mini 132) : 153</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)**

Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)**

Corinne MOULIN

### **3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)**

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

### **40 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles

CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jeannie DENIEAULT à André AUBERIC, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMEOD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

### Délégués excusés

Claude BAS, Sébastien BERNARD, Véronique CHAUVET, Pascal CIRER-METHEL, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Annie FEUILLAS, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Claudine GOURDON, Annkatrin JEPSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain

LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Martine PECH-RABASSE, Roland PEYRON, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

### **Invités excusés**

Pascale BOYER députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme.

### **Participaient également à la réunion :**

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes**

### **Rapport :**

La Présidente expose,

Dès l'année 2014, le Parc et les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes ont mis en place un partenariat resserré pour le développement durable des Baronnies Provençales et de son agriculture.

Presque 10 ans plus tard, il y a lieu de réaffirmer ce partenariat dont l'ambition est de mutualiser les connaissances, les compétences et les moyens humains et financiers pour contribuer au développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique, porteuse de valeurs pour le territoire des Baronnies provençales.

La Présidente propose donc de valider une convention dont l'objectif est de :

- Créer un espace de dialogue permanent entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et les deux Chambres d'Agriculture qui interviennent dans le périmètre du Parc ;
- Préciser les engagements prioritaires des parties pour la période 2022-2024 ;
- Clarifier le rôle et les missions de chacun dans certains domaines d'intervention et définir des modalités de fonctionnement qui garantissent la transparence, la fluidité des échanges et l'efficacité de l'action publique territoriale dans ces domaines.

Cette convention se décline en 4 axes et 7 fiches thématiques, qui traduisent de manière plus opérationnelle les sujets sur lesquelles s'engagent conjointement les parties prenantes :

Axe 1 : Assurer une gestion quantitative et qualitative optimisée de la ressource en eau

Axe 2 : Promouvoir une approche intégrée de l'agriculture avec les enjeux de l'alimentation et du tourisme

Axe 3 : Favoriser le développement de filières agricoles identitaires du territoire

Axe 4 : Accompagner l'agriculture dans ses différentes transitions

La gouvernance dédiée à la vie de cette convention se déclinera en un groupe de suivi technique, un comité d'orientation stratégique et la participation des chambres d'agriculture aux commissions thématiques et groupe de travail du Parc en fonction des ordres du jour

## Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2014-02-14 ayant pour objet la première convention cadre entre les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes et le Parc
- ◆ Considérant l'intérêt de contribuer au développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique, porteuse de valeurs pour le territoire des Baronnies provençales
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.3 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** la convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

